

EQUIPIER PREMIERE INTERVENTION

Public :

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités Territoriales ou Locales.

Pré-requis :

Aucun

Références réglementaires :

Selon l'article L.230-2 du code du travail, c'est au chef d'établissement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les employés présents dans son établissement.

Programme :

- Généralité
- Les procédures de l'alerte
- Les modes de propagation
- Les classes de feu
- Le "triangle du feu"
- Les agents extincteurs
- L'identification de l'agent extincteur
- Les procédés d'extinction
- Les méthodes de mise action
- La position d'attaque du feu
- Extinction sur simulateur de feu ou sur feux réels réalisés sur site spécialement aménagé pour la lutte contre l'incendie
- L'alarme et la lecture du Système de sécurité incendie
- Reconnaître les risques spécifiques à l'entreprise
- Les dégagements d'urgences avec mannequin d'entraînement
- Le danger des fumées d'incendies avec mises en situation avec générateur de fumée



Lieu :

Sur le site de l'établissement, l'entraînement au maniement des extincteurs en extérieur sur une machine écologique de simulation de feu.

Formateur :

Sapeur-pompier diplômé du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours - spécialisé en pédagogie "Sécurité Incendie"

Durée : une journée